

Evaluation réalisée avec l'appui du F3E pour (réf 234 Ev) :

F3E

Fonds pour
la promotion des
études préalables

études transversales
évaluations



Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières
3, rue de la Chapelle - 75018 Paris
Tél. : 01 55 26 90 10 - Fax : 01 55 26 90 11
secretariat@gref.asso.fr

Quelques exemples de conventions entre le GREF et des services publics

Supplément d'annexes

septembre 2007

**Marc Totté
Mamadou Goïta**

32, rue Le Peletier
75009 Paris
T. 33 (0)1 44 83 03 55
F. 33 (0)1 44 83 03 25
f3e@f3e.asso.fr
www.f3e.asso.fr

ENDA INTERMONDES
Av. de la Fontaine 6b
1340 Ottignies
Belgique
Info_intermondes@yahoo.fr
+ 32 (0)472285472



Convention ARK-GREF

CONVENTION N° 01/2006
ENTRE L'ASSEMBLEE REGIONALE DE KAYES
ET LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS SANS FRONTIERES
EN APPLICATION DE LA CONVENTION N° 06 UAIE-07 F CONCLUE
ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE (CRIF)
ET LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS
SANS FRONTIERES (GREF)

L'Assemblée régionale de Kayes,
représentée par M. Moriba KEITA, son président,
ci-après dénommée « l'Assemblée régionale », d'une part,

et

le Groupement des retraités éducateurs sans frontières,
représenté par Mme Denyse RICHARD,
responsable de l'action « Appui à l'enseignement
secondaire en région de Kayes »,
ci-après dénommé « le GREF », d'autre part,

conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les obligations respectives de l'Assemblée régionale et du GREF dans le cadre de l'appui à l'enseignement secondaire en région de Kayes dans le cadre de la convention précitée et conformément aux recommandations de la réunion de concertation des 13 et 14 octobre 2006 initiée par l'Assemblée régionale en collaboration avec le GREF et l'Académie d'enseignement de Kayes.

Cette action se décline selon quatre objectifs :

1/ **Les CGS** : deuxième suivi-évaluation de leur activité et de leur gestion.

2/ **Les bibliothèques** : suivi-évaluation de l'activité des bibliothèques et suite de l'équipement. Comment fonctionne le Réseau d'animation des bibliothèques qu'Autremonde a initié et que l'ARK et l'Académie de Kayes s'étaient engagées à soutenir. Implication des CGS ?

Répartition des ouvrages arrivés dans le conteneur Adiflor-GREF dans les différents établissements.

3/ **Le soutien scolaire** : suivi de cette activité là où elle a pu fonctionner et extension éventuelle à d'autres établissements après concertation pour en clarifier les objectifs. Implication des CGS ?

4/ **Les infirmeries** : un état des lieux sera fait en octobre-novembre afin d'apporter un appui adapté en février-mars 2007 (sensibilisation aux problèmes de santé et d'hygiène, petit équipement...), cela en collaboration avec les autorités scolaires et sanitaires et les CGS.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU GREF

Le GREF s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs définis à l'article premier ci-dessus et à conserver l'ensemble des pièces justificatives des frais engagés par son action.

Le GREF élaborera le programme de mise en œuvre des actions de formation et de suivi à réaliser ultérieurement, en collaboration avec les autorités régionales concernées.

Le GREF s'engage à présenter à l'ARK le bilan financier correspondant au budget mis à sa disposition.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSEMBLEE REGIONALE

L'Assemblée régionale s'engage, dans le cadre de l'exécution de la convention précitée, et son annexe, à mettre en œuvre l'exécution du budget correspondant à la subvention versée par la région Ile-de-France pour appuyer les actions citées à l'article premier ci-dessus, soit 21.839 € (14.325.445 CFA) répartis comme suit (cf. budget ci-après en annexe) :

- Equipement (audiovisuels et infirmeries) : 15.245 € (10.000 064 CFA).
- Formations : 2.211 € (1.450.321 CFA)
- Frais d'organisation, déplacements, imprévus : 4.383 € (2.875.060 CFA)

Cette subvention sera gérée conjointement par l'Assemblée régionale et la représentation de Conseil régional d'Ile-de-France conformément à l'annexe ci-jointe. Des décaissements seront nécessaires à l'endroit des équipes GREF quand celles-ci sont présentes en région de Kayes pour leur permettre d'assurer les actions de formation et de suivi prévues.

L'ARK s'engage également à faciliter les hébergements et les déplacements des intervenants du GREF dans les cercles concernés.

ARTICLE 4 : PROCEDURES DE CONTROLE

Le GREF fera parvenir à l'Assemblée régionale les documents administratifs et comptables relatifs à l'exécution du programme.

ARTICLE 5 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant et de discussions préalables entre les deux parties.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à partir de sa date de signature. Elle expirera lors de l'approbation par l'Assemblée régionale du compte-rendu d'exécution des actions définies à l'article premier et au vu du bilan financier remis au plus tard en février 2007.

ARTICLE 7 : RESILIATION

A la demande expresse et motivée de l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas de non exécution des obligations prescrites.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels qui pourront résulter de la présente convention seront de préférence réglés à l'amiable.

Fait en quatre exemplaires originaux.

Kayes, le 23 novembre 2006

Pour l'Assemblée régionale,
le Président

Moriba KEITA

Kayes, le 23 novembre 2006

Pour le GREF,
la coordinatrice de l'action

Denyse RICHARD

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE
ET DE L'ALPHABÉTISATION**



BURKINA FASO
UNITÉ - PROGRÈS - JUSTICE

Ouagadougou, le **16 AVR. 2007**

*Le Ministre de l'Enseignement
de Base et de l'Alphabétisation*

A

N° 06.05..... /MEBA /SG/DGEB

Objet : Apport des actions du GREF aux innovations
dans le volet qualité du PDDEB.

**Monsieur HAJZLER Ernest,
Groupement des Retraités Educateurs
Sans Frontières (GREF)
226 50 36 27 02
226 76 54 54 75**

-OUAGADOUGOU -

Réf. : Votre Lettre en date du 2 mars 2007.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre sus-citée en référence, relative aux actions du GREF aux innovations dans le volet qualité du PDDEB.

Aussi, voudrais-je vous féliciter pour les actions déjà entreprises au bénéfice des populations à travers la mise en œuvre du programme du Réseau d'Appui Décentralisé à l'Enseignement de Base (RADEB) et vous exhorte à poursuivre vos activités avec la collaboration des structures concernées. Les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ont apprécié positivement votre action dans les écoles relevant de leurs compétences.

C'est pourquoi, soucieuse de la pérennisation de vos actions, je marque mon accord, d'une part pour une concertation avec les structures concernées (DPEBA de la Gnagna, du Sanmatenga et du Kadiogo) en vue de la prise en compte de l'expérience d'amélioration des pratiques pédagogiques dans le domaine de la lecture et d'autre part pour une réflexion avec la DGAENF en vue du démarrage dans de meilleures conditions du nouveau programme.

Par ailleurs, je suis disposée à vous accompagner pour le dépôt du dossier du projet ARBE au Ministère Français des Affaires Etrangères. A cet effet, je vous serai reconnaissant de me faire parvenir le document du projet.

Veillez agréer **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie Odile BONKOUNGOU
Officier de l'Ordre National

**MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

**LE MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

Adresse : 01 BP 515 Ouagadougou (Burkina Faso)

Tél : 50 30 68 75

Fax : 50 31 67 37

et

**LE GROUPEMENT DES RETRAITES EDUCATEURS
SANS FRONTIÈRES (GREF)**

Adresse : 3 rue de la Chapelle 75 018 Paris (France)

Tél : 01 55 26 90 10

Fax : 01 55 26 90 11

Mail : secretariat@gref.asso.fr

La présente convention de partenariat est conclue entre le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (ci après appelé « MASSN »), et le Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (ci après appelé « GREF »), pour la mise en œuvre d'actions concertées en faveur des orphelins et autres enfants vulnérables, notamment le renforcement des capacités des acteurs de la protection de l'enfant au Burkina Faso.

Les deux parties manifestant leur volonté commune et leur disponibilité à œuvrer pour le bien-être des enfants vulnérables, conviennent de ce qui suit:

1- Durée du partenariat

Le partenariat prend effet pour compter de sa date de signature. Il est à durée indéterminée, mais sera cependant l'objet de révision en cas de besoin, en vue de l'adapter aux exigences du moment. Si l'une des parties choisit de se retirer du partenariat, un préavis écrit doit être adressé à l'autre partie.

2- But et Objectifs du partenariat

a) But

Promouvoir la formation des intervenants sociaux et soutenir la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables.

b) Objectifs

- appuyer la formation des personnels;
- assurer la prise en charge psychosociale des enfants vulnérables pris en charge dans les orphelinats et dans les autres structures d'accueil;
- œuvrer à l'insertion sociale des enfants;
- accompagner les personnes, les associations et les Institutions agissant en milieu ouvert.
- appuyer la formation continue des Educateurs de Jeunes Enfants et des Inspecteurs d'Education de Jeunes Enfants;
- appuyer la conception et l'élaboration du matériel pédagogique;
- renforcer les capacités des Comités de Gestion des Structures.
- contribuer à la recherche de financement nécessaire à la réalisation des activités
- rendre compte au MASSN de l'exécution du programme;

6 .Règlement des Litiges

Tout différend ou litige né de l'interprétation, ou de l'application de la présente convention sera réglé de préférence à l'amiable.

Fait à Ouagadougou le:

Ministère de Solidarité Nationale la Soliarité Nationale



Nom: TAMINI

Prénom(s) : Pascaline

Titre : Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

**Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières N° 3 Rue de la Chapelle / 75018
PARIS**



Nom : Vacher

Prénom(s) : Daniel

Titre : Président du GREF